

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 557 DU 12 DECEMBRE 2018

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société Béninoise des
Infrastructures de Radiodiffusion.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- vu** le décret n° 2018-431 du 19 septembre 2018 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion « SBIR S.A. » ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 19 septembre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Alain AHOUNOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Ahmed Sacca Y. YAROU**, représentant du Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication ;

- monsieur **Serge Edgard KOUDJO**, représentant du Ministère de l'Économie Numérique de la Communication ;

- monsieur **Edouard LOKO**, représentant de la Présidence de la République ;

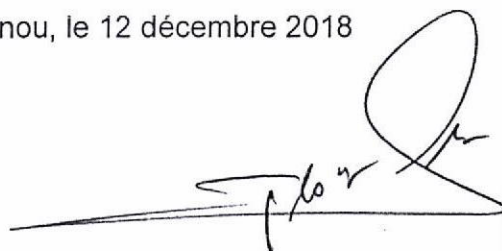
- madame **Djaoudath ALIDOU**, représentant du Ministère du Plan et du Développement.

Article 2

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

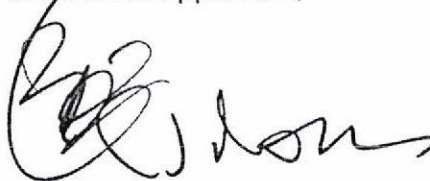
Fait à Cotonou, le 12 décembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, chargé du Plan
et du Développement,



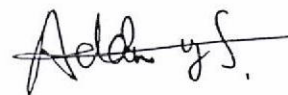
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



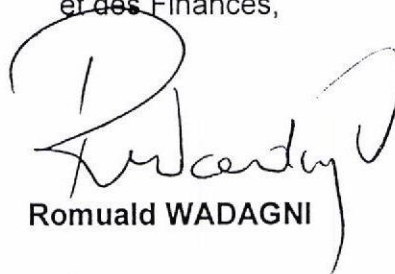
Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie Numérique
et de la Communication,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MPD : 2 ; MEF : 2 ; MJL : 2 ; MENC : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ; JORB : 1.